



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17048</b>	De <b>M. Philip Cordery</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Culture et communication		<b>Ministère attributaire</b> > Culture et communication
<b>Rubrique</b> >audiovisuel et communication	<b>Tête d'analyse</b> >radio	<b>Analyse</b> > Canal académie. diffusion. maintien.
Question publiée au JO le : <b>05/02/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/06/2013</b> page : <b>6074</b>		

### Texte de la question

M. Philip Cordery interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'avenir de la radio internet de l'Institut de France « Canal académie ». Les émissions qu'elle diffuse sont menacées de disparition au printemps 2013. Or ce vecteur de communication de grande qualité permet aux Français de l'étranger d'accéder à très bas prix à de nombreux domaines de connaissance : art, littérature, langue française, histoire, économie, sciences..., avec plus de 5 000 émissions à écouter ou à télécharger et plus de sept heures de nouveaux programmes enregistrés chaque semaine. Les contenus de Canal académie ont en effet attiré en 2012 plus de 12 millions de visiteurs sur le site internet, qui ont pu ainsi télécharger plus de 5 millions d'émissions et lire plus de 36 millions de pages, devenant à la fois une vitrine de l'excellence française et permettant aux Français de l'étranger de garder un lien direct avec l'actualité intellectuelle et scientifique de leur pays. Les raisons de cet arrêt de diffusion sont difficilement compréhensibles. Il souhaiterait donc connaître les solutions envisagées pour permettre la continuation de la diffusion à bas prix des émissions de l'Institut de France.

### Texte de la réponse

Sollicité par la ministre de la culture et de la communication en date du 30 avril 2013, c'est bien volontiers que l'Institut de France apporte à la représentation nationale, par son intermédiaire, les éléments de réponse en sa possession concernant l'avenir de Canal Académie. Créée en 2004 par Monsieur Jean Cluzel, ancien sénateur, membre de l'Institut, à qui doit être rendu un fervent hommage pour son projet visionnaire, Canal Académie, totalement indépendante juridiquement de l'Institut de France et des académies, émet sur Internet depuis janvier 2005, sous le régime associatif (loi 1901). Jusqu'au départ de son fondateur en 2011, Canal Académie a connu un succès grandissant et mérité, avec un contenu aussi riche qu'éclectique, retraçant la vie de l'Institut de France, des académies et les travaux des académiciens. Le retrait de son fondateur a coïncidé avec le tarissement des sources de financement de l'association, ce qui a débouché durant l'année 2012 sur une grave crise financière et de gouvernance, nécessitant qu'il soit mis fin aux contrats de travail en cours au sein de l'association dans le cadre d'une procédure de licenciement économique et conduisant à une nouvelle réflexion sur son avenir, sous la houlette de Monsieur Jean-Robert Pitte, membre de l'Institut et actuel successeur de Monsieur Cluzel à la présidence de l'association. L'Institut de France et les académies s'efforcent d'assurer l'avenir de Canal Académie, en le dotant d'une nouvelle structure et une nouvelle gouvernance, avec des véritables propositions avant l'été, afin d'ancrer Canal Académie dans la vie et les travaux des académies, de l'Institut de France et de ses fondations. La refondation est en route. La mission de Canal Académie a été recentrée, autour d'une banque de données audio, disponible 24 h sur 24, sur tout le globe, en abandonnant toute idée de grille radiophonique hertzienne qui n'avait jamais correspondu à la réalité. Canal Académie poursuit sa mission de diffusion d'un contenu extrêmement riche,



favorisant la diffusion de la culture et l'enseignement de la langue française. L'abonnement payant à prix modique (2 euros par mois) a été mis en place à la fin de 2012, afin de recueillir le budget minimum permettant le fonctionnement de Canal Académie. Le modèle économique est à inventer. Il passera par un appel à un nouveau financement, qui pourra comprendre une contribution des auditeurs, des académies, si elles recevaient des contributions, ou des crédits émanant de partenariats publics ou privés, en fonction des projets développés. Cet instrument de diffusion de la culture française dans le monde est apprécié de tous les postes diplomatiques et culturels et de tous les établissements d'enseignement et les instituts culturels.